

Annexe 1

Tableau des catégories d'opérations prioritaires pour l'appel à projets DETR 2018

Catégorie	Libellé des catégories d'opérations	Montant du plafond de la dépense subventionnable	Taux
1	<p>Bâtiments publics : Construction, restructuration, mise aux normes, sécurisation, entretien de bâtiments publics : mairies, centres communautaires, établissements scolaires, équipements périscolaires, crèches, accueils de loisirs, salles polyvalentes, équipements culturels et sportifs. Priorité sera donnée aux opérations répondant à plusieurs objectifs (rénovation et transition énergétique, accessibilité, traitement des déchets).</p>	1 000 000 €	<p style="text-align: center;">25 à 35 %</p> <p>(un bonus de 10 % sera attribué aux collectivités classées en zone de revitalisation rurale dont la liste a été fixée par arrêté ministériel du 16 mars 2017)</p>
2	<p>Attractivité des territoires : Maintien des services publics en milieu rural, renforcement ou maintien de l'accès aux soins, patrimoine culturel local hors monuments historiques, gendarmeries, réhabilitation des friches industrielles, artisanales et commerciales, aides au maintien du dernier commerce, aménagement de maisons de services publics (MSAP), développement de structures favorisant le coworking et les tiers lieux.</p>	350 000 €	
3	<p>Transition écologique, énergétique et numérique : Création et accompagnement de projets innovants. Priorité sera donnée à l'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables, aux projets concourant à la réalisation d'économies des ressources énergétiques (ex : domotique, dispositifs intelligents), à l'aménagement et à l'équipement numérique des centres-bourgs.</p>	350 000 €	
4	<p>Voirie liée à la sécurité et réseaux divers contribuant à la construction de logements sociaux et à la sécurisation aux abords des établissements scolaires, passages piétons, ralentisseurs, voies douces, rénovation de stations d'assainissement, réhabilitation de réseaux.</p>	350 000 €	
5	<p>Ingénierie territoriale : Aide au montage d'un projet contribuant au développement et à l'aménagement durable du territoire et opérations complexes. Priorité sera donnée aux études relatives à la création de communes nouvelles et préalables à la prescription d'un PLU intercommunal (projets de territoire, études mobilités, diagnostic environnemental).</p>	100 000 €	